

AR Prefecture EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE

006-210600391-20221230_20221230_0007-DE
Reçu le 05/01/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE
CANTON DE CONTES

Séance du 30 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil Municipal : 15	
en exercice : 15	Pour : 8
qui ont pris part à la délibération : 15	Contre : 0
procurations : 2	Abstentions: 7

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 26 décembre 2022

OBJET : décision modificative

L'an deux mil vingt deux et le trente décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire

Présents : Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET-GARAVAGNO Bruno CAILLER, Françoise DALBERA, Nicolas BAILET, Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA
Absents : Emmanuel MARTINEZ, excusé et représenté par Edmond MARI, Jean-Claude GALLIANO, excusé et représenté par Nicolas BAILET.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil :Alissia GUYONNET-GARAVAGNO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Nicolas BAILET, représentant les élus du Nouveau Souffle a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Nice le 7 novembre 2022 pour excès de pouvoir contre la délibération du Conseil Municipal du 8.09.2022 intitulée décision modificative, ayant pour objet d'apporter des modifications au budget primitif 2022 pour demander son annulation et la condamnation de la commune à lui verser la somme de 500€.

Il s'agit d'un recours pour insuffisance d'information concernant cette décision

Monsieur le Maire propose dans le cadre d'une bonne gestion des deniers publics et dans l'intérêt général de délibérer à nouveau sur une décision modificative en fournissant des éléments plus détaillés, tout en y incluant de nouveaux éléments

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042 : Achat presta° service sauf terra	1 319.00 €	
D 60632 : F. de petit équipement		1 396.00 €
D 6064 : Fournitures administratives		228.00 €
D 6068 : Autres matières & fournitures		1 032.00 €
D 6135 : Locations mobilières		2 492.00 €
D 6227 : Frais d'actes,de contentieux		2 243.00 €
D 6228 : Divers		432.00 €
D 6237 : Publications		443.00 €
D 6248 : Frais de transports divers		250.00 €
D 6288 : Autres services extérieurs		3 376.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 319.00 €	11 892.00 €
D 6216 : Personnel affecté par le GFP		7 300.00 €
D 64131 : Rémunérations	3 413.00 €	
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	2 233.00 €	
D 6454 : Cotisations ASSEDIC	264.00 €	
D 6456 : Cotisations FNC suppl.fam.	866.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	6 776.00 €	7 300.00 €
D 739211 : Attributions de compensation		58 729.00 €
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		181.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		58 910.00 €

D 2128 : chute de blocs études
AR Prefecture
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales
 D 1641 : Intérêts assainissement
 006-2106003900221230 0007-DE
 Reçu LE 05/01/2023
TOTAL D 162 : Remboursement d'emprunts
 D 6534 : Cot.séc. sociale part patr. élus
 D 65541 : Compensatⁿ charges territoriales

D 2128 : chute de blocs études		21 594.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		21 594.00 €
D 1641 : Intérêts assainissement		41 620.00 €
TOTAL D 162 : Remboursement d'emprunts		41 620.00 €
D 6534 : Cot.séc. sociale part patr. élus		2 759.00 €
D 65541 : Compensat ⁿ charges territoriales		3 243.00 €
D 657341 : Subv aux communes du GFP	71 729.00 €	
D 657358 : Subv aux autres groupements	1 980.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	73 709.00 €	6 002.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		15 500.00 €
D 6615 : Intérêts c/courants, dépôts	5 000.00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	5 000.00 €	15 500.00 €
R 2031 : chute de blocs études		21 594.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		21 594.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement		6 120.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		6 120.00 €
R 276351 : Créances sur GFP de rattachement		35 500.00 €
TOTAL R 27 : Autres immos financières		35 500.00 €
R 76232 : Remb. intérêts par GFP rattach		12 800.00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers		12 800.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 8 voix pour (MARI Edmond, MARI Edmond pour Emmanuel MARTINEZ, SAULAY Jacques, BACH Geneviève, GIACALONE Joseph, GUYONNET-GARAVAGNO Alissia, CAILLER Bruno, DALBERA Françoise) et 7 ne souhaitant pas prendre part au vote (BAILET Nicolas, BAILET Nicolas pour GALLIANO Jean-Claude, BAUDINO Catherine, BASILE Harley, LAMARRE Olivier Jérôme MADONNA, MAÏSSA Julien), d'approuver les écritures ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
 E. MARI

